
SORTIE REFORA DANS LE MORVAN

AUTUN MORVAN ECOLOGIE – 7 OCTOBRE 2011

Structures représentées :

CRPF RA, ONF, CEMAGREF, association Lo parvi, REFORA, LPO Drôme

Autun Morvan Ecologie (AME), Muséum, PNR Morvan, CRPF Dijon, ONF UT.

PRESENTATION DE LA FORET PRIVEE MORVANDELLE PAR LE CRPF

Historique

Le Morvan a approvisionné Paris en bois de chauffage pendant 4 à 5 siècles par une gestion en taillis fureté sur des révolutions très courtes.

- ⇒ Début du XX^{ème} siècle : 1 arbre de futaie /ha seulement !
- ⇒ appauvrissement des sols
- ⇒ Absence de rejets de souche dans plusieurs endroits

Les sols et les peuplements

Sols acides et riche en fer, une sylviculture menant à de beaux peuplements est donc possible.

Forêt climacique = hêtraie-sapinière

46 % de boisement soit 120 000 ha

½ Feuillus (Chêne, Hêtre, Charme) et ½ Résineux (80 % de Douglas puis Epicéa, Sapin et un peu de Mélèze)

Présence plus ou moins importante du houx

Essence et qualité des bois

1^{ère} essence : Chêne de qualité moyenne à médiocre due à l'acidité + problème de gélivure (les hivers très froids), bois nerveux

2^{ème} essence : Hêtre de qualité faible, nerveux par une sylviculture de taillis fureté et une gestion lente

3^{ème} essence : Châtaignier, essence intéressante, possibilité de faire du bois de qualité, les problèmes de roulure peuvent être minimisés

Objectifs sylvicoles du CRPF

80 % des forêts sont privées, la moitié ont un PSG.

- ✓ Amélioration de la qualité du bois par une sylviculture plus dynamique
- ✓ Favoriser le mélange d'essences, éviter les douglaiaies pures, et encourager l'irrégularisation des peuplements pour assurer leur pérennité
- ✓ Ne pas concentrer sa production uniquement sur du bois énergie cependant être attentif à l'évolution de la demande
- ✓ SRGS ouvert notamment à l'expérimentation sylvicole
- ✓ Observation et réflexion sur l'évolution des forêts notamment avec le changement climatique

Orientations de production

La demande = Douglas + hêtre, mélèze, sapin pectiné, chêne et érable

2 scieries sur le secteur d'une capacité d'1 000 000 de m³ en résineux.

+ pression supplémentaire en bois énergie, demande énorme augmentant le prix du bois de chauffe (7 €/m³). Il existe peu de chaufferie sur le Morvan pour le moment.

Crainte exprimée par le REFORA :

Vigilance au niveau local sur l'achat de forêts par des privés tels que Veolia dans un futur plus ou moins proche menant vers l'absence de gestion forestière et l'appauvrissement des sols, de la biodiversité, etc.

PRESENTATION PAR L'ONF DE LA FORET DOMANIALE DU BREUIL

70 ha avec ¾ de résineux et ¼ de feuillus

- Historique : hêtraie de 80 ans issue de régénération naturelle avec introduction de douglas, sapin et épicéa dans les clairières
- Travail pour l'irrégularisation et maintien du mélange
- ⇒ Le modèle économique est soutenable mais cela demande plus de travail pour le gestionnaire. On intervient en effet davantage dans le peuplement sinon le résineux supplanterait le feuillus.
- ⇒ Les résineux sont exploités en régie sinon il y aurait trop de dégâts sur les peuplements. Les exploitants locaux ne sont pas habitués à intervenir en irrégulier.

AUTUN MORVAN ECOLOGIE

Association de défense de l'environnement depuis 20 ans, qui s'occupe des questions de la gestion forestière depuis 1993. Cette association locale et militante est indépendante et ne reçoit aucune subvention, elle a aujourd'hui 450 adhérents.

Enrésinement depuis les années 60, financé par l'Etat

- ⇒ achat de forêts par la Caisse d'épargne (2300 ha enrésinés !), AXA assurances, la Caisse des dépôts et des consignations.
- ✓ Des campagnes de pétition ont permis un classement des sources de l'Yonne par exemple mais il était très difficile de parler d'écologie.
- ✓ Constitution d'un groupement forestier afin d'acheter des forêts et d'y mener une gestion en irrégulier

1^{er} achat de forêt

Un grand domaine de 270 ha était à vendre par la Fondation de France qui désirait le vendre au plus offrant et d'un seul tenant. Le retour sur investissement de l'acheteur devait être rapide, d'où le risque de coupes rases et d'enrésinement sur ce massif.

Cette forêt, très connue des autunois, présente des zones de captages d'eau potable et un site archéologique, d'où un grand enjeu politique pour le maire.

La forêt a donc été achetée par la commune, le conservatoire des sites naturels et Autun Morvan Ecologie.

- ✓ Expérience exemplaire, bonne collaboration, indépendance des 3 acheteurs et engagement pour une gestion irrégulière par pied.

Objectifs et structure

Depuis AME achète des forêts pour les préserver et montrer que l'irrégulier a des avantages économique et écologique. Les forêts n'ont pas forcément une grande valeur actuellement mais il existe un réel désir de « sauver ces forêts naturelles » et de les valoriser.

L'achat se fait via un groupement forestier, 170 ha appartiennent à ce groupement de 400 associés. Un capital important a été constitué et est obligatoirement investi en forêt. Des rencontres sont organisées entre tous les associés du GF, elles sont toujours intéressantes et sympathiques.

AME communique sur ces problématiques et positionnement:

- AME n'est contre le douglas mais contre la gestion monospécifique et en coupes rases.
- Les pratiques des plantations évoluent peu et il y peu de retour sur expérience alors que ces pratiques sont désastreuses pour les sols (appauvrissement, tassement).

Exemple de la forêt visitée

- 23 ha dont 10 ha en placette AFI
- Historique : peuplement issu de taillis, non exploité pendant 50 ans
- Gestionnaire : Tristan Susse, expert forestier
- ⇒ Objectif : Futaie irrégulière mélangée, production de bois de qualité
- Exploitation en 2005 : 22 000 € de bois de chauffe + grumes sur pied
- Difficultés : trouver des exploitants locaux compétents
- ✓ On investit dans la matière grise des marqueteurs, des bûcherons et des exploitants.

Le revenu de la forêt est faible (1000 €/ha) puisque le peuplement est en train de se « reconstruire ».

Remarque : la gestion en irrégulier ne crée pas d'îlots de sénescence bien que du bois dépérissant ou mort soit préservé dans l'ensemble du peuplement et de manière diffuse, ce qui ne permet pas d'avoir « un effet de masse » favorable à une certaine faune et flore du bois dépérissant et mort.

CR de Laure Vuinée (Ipo Drôme)

RENCONTRE AVEC LE CHARGE DE MISSION « FORET-FILIERE BOIS » DU PNR DU MORVAN

CHARTES FORESTIERES DU PNR DU MORVAN

Historique

2 chartes ont déjà été animées sur le territoire du parc (2004-2006 et 2008-2011). Les groupes de travail regroupaient l'ensemble des acteurs concernés (64 personnes représentant les associations, le CRPF, l'ONF, les activités sportives, les artisans locaux...) mais malheureusement pas les consommateurs !

Place économique des activités forestières

50 % du territoire est forestier et les emplois directs liés aux activités forestières représentent seulement 5 à 10% des emplois. L'agriculture et la forêt occupe une place économique secondaire (face à l'économie résidentielle, le tourisme) alors qu'elles sont omniprésentes sur le territoire. Il est important de redonner de la valeur à la forêt.

Filière bois

En 2005, 300 entreprises étaient présentes sur le territoire de l'amont à l'aval de la filière bois dont beaucoup de petites scieries.

- ✓ Actions avec les artisans locaux (Artisans Bois Morvan) : amélioration de leur offre en vente locale, achat d'un séchoir collectif
- ✗ Pas de filière bois en 2^{ème} transformation
- ✗ Ressource disponible < 1 000 000 m³, les grosses scieries vont tout couvrir alors qu'un trou de production est à venir. L'approvisionnement des scieries va sûrement se faire par du bois extérieur au Morvan.

Bois énergie

Il existe des projets de chaufferie avec approvisionnement local (pré-étude en cours, financée par l'ADEME et l'Union européenne). Les appels d'offre devront être assez précis pour favoriser l'approvisionnement local.

Atouts et limites de la charte forestière

- ✗ La charte forestière s'est apparemment construite sans aucun chiffre sur la ressource disponible (problème de transfert de données des forêts privées).
- ✓ La charte forestière est un outil limitant, palliatif à la mondialisation.

Retour d'expérience sur la première et la deuxième charte :

- ✓ **Favoriser les feuillus** et notamment le **châtaignier** en partenariat avec les coopératives forestières : mise en place de parcelles expérimentales mais n'a pas dépassé ce stade expérimental
- ✓ **Contrats forestiers** : indemnisation par le Conseil régional pour des actions telles que l'amélioration du franchissement des cours d'eau, la desserte forestière, le bois énergie

avec récolte raisonnée des rémanents, irrégularisation des peuplements, conversion des TSF et taillis en futaie (aide sur les premiers travaux...),etc.

Plafond de 300 €/ha sur 4 ha maximum + engagement moral du propriétaire sur l'ensemble de sa propriété ⇒ Cinquantaine de contrats signés depuis 2009 (1 en FC et 49 chez des privés), contrôles sur le terrain par la Région et le CRPF

L'ONF ne s'est pas approprié l'outil pour les forêts communales

Pas d'obligation d'adhérer à la charte forestière en forêt communale des communes adhérentes au parc

La charte n'a pas de poids face aux grands investisseurs

⇒ Dans la nouvelles charte : Adaptation des contrats forestiers aux forêts communales

Desserte

Démonstration d'une exploitation par câble dans une zone humide d'un site Natura 2000
Prix de l'exploitation au câble plus attractif en hiver où les câbles ne sont pas utilisés en haute montagne

Problème : il faudrait donner une contrainte en nombre de m³ exploité par ml pour éviter la surexploitation

Certification PEFC par l'association bourguignonne de certification forestière
1500 ha sont certifiés FSC par le groupement de gestion responsable des forêts bourguignonnes

Contraintes : démarche lourde et onéreuse pour un seul propriétaire (8 à 10 €/ha pour toute la démarche sur 5 ans : audit de terrain et de suivi), incite donc à s'associer pour être certifié, de plus aucune entreprise locale n'accepte ce bois

Forêts laissées en libre évolution

Des propriétaires seraient intéressés mais il faut aller les chercher.

Conclusion

Le système industrialisé est à prendre en compte dans une approche systématique : économie, écologie, social/emploi = **Ecologie territoriale**

Les scieries qui s'installent créent un appel d'air dans le Morvan, l'arrivée d'entrepreneurs étrangers est à anticiper.

Loi forestière n'est plus adaptée à la mondialisation actuelle. Besoin d'un code forestier cohérent non excessif afin de pouvoir convaincre au lieu de contraindre.

La charte forestière est un outil positif qui donne du pouvoir au niveau local.